



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022**

DÉLIBÉRATION N° 2022-29

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 01 Pour : 13 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le treize décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du six décembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. Florence DÉTOURNÉ (pouvoir à Françoise DÉTOURNÉ), Cyrille GOUILLARD et Daniel MIVELLE

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Délibération modificative du budget prévisionnel 2022

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que certains crédits inscrits au budget prévisionnel 2022 s'avèrent être insuffisants et qu'il y aurait lieu d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre ou Article / Op	Libellé	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
2313-397	Bâtiments communaux (commerce multi services)	20 000,00 €	
2128-395	Création d'un terrain multisport (city stade)		20 000,00 €
TOTAL		20 000,00 €	20 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer sur la question :

- Accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et autorise la modification du budget prévisionnel selon le détail figurant ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES